

Geispolsheim

Grâce à plusieurs bâtiments, la commune produit et consomme son électricité

Au 1^{er} février, la commune de Geispolsheim est passée en autoconsommation collective. Le surplus de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit des bâtiments publics est réparti entre plusieurs sites consommateurs communaux proches. Ce mode de mutualisation de l'énergie permet d'agir pour l'environnement et de réaliser des économies.

C'est l'aboutissement d'un projet vieux de presque vingt ans. Depuis 2006 et la restructuration de l'espace Malraux, la commune de Geispolsheim équipe, quand c'est possible, les toits de ses bâtiments communaux en panneaux solaires.

Sept sites sont désormais en activité. Et bientôt huit avec l'ouverture de la crèche du village prévue pour le mois de juin. Tous produisent de l'électricité solaire en autoconsommation. Certains jours, les panneaux solaires produisent même davantage d'électricité que nécessaire à la consommation du bâtiment. Jusqu'à récemment, ce surplus était revendu au fournisseur Électricité de Strasbourg.

En 2023, l'idée de basculer en autoconsommation collective (ACC), soufflée par l'adjoint en charge des services techniques, des travaux, de la voirie et de la sécurité, émerge. Stephan Schubnel voit d'un bon œil la possibilité offerte par un décret du 28 avril 2017 de partager l'électricité solaire générée entre les sites communaux de production et les autres, consommateurs.

Selon ce principe, les panneaux solaires placés sur le toit d'un périscolaire peuvent par exemple alimenter la mairie. À l'époque, aucune autre localité de l'Eurométropole n'adhère à l'idée. « Quand j'en parlais au début, on me regardait avec des



Sept bâtiments publics (ici le périscolaire), bientôt huit, sont équipés de panneaux photovoltaïques qui en alimentent d'autres dans la commune. Photo Cédric Joubert

gros yeux», se souvient en rigolant Stephan Schubnel.

Des gains financiers encore difficilement quantifiables

Accompagnée par l'Agence du climat, la Ville de Geispolsheim a pu concrétiser son projet. Depuis le 1^{er} février, l'électricité produite par la commune est consommée à son profit. Dans la convention initiale, quatre des sept sites producteurs (la salle de motricité de l'école maternelle gare, le gymnase de l'école primaire gare, le périscolaire village et l'extension du centre sportif) mutualisent avec huit équipements consommateurs (les ateliers, la mairie, le centre sportif, les écoles maternelle et primaire gare, la crèche gare, la maison des associations, l'école primaire village).

« Pour l'instant, on s'est cantonné aux sites les plus consommateurs » et les plus coûteux, détaille Olivier Grivot, directeur général adjoint de la commune (DGA). La salle Malraux et le périscolaire gare intégreront le dispositif en 2026 et 2029, à

« Ce dispositif ne va pas réduire la consommation, mais la facture d'énergie »

Stephan Schubnel, adjoint au maire

échéance de leur contrat de revente d'électricité. Et la crèche du village au mois de juin. À l'avenir, d'autres sites à équiper en panneaux photovoltaïques viendront augmenter la production énergétique.

La mise en place n'a pas nécessité de travaux de raccordement entre les sites. L'autoconsommation collective n'est pas un mode de répartition physique mais bien un mode de valorisation économique. « Le surplus part dans notre réseau qui est interconnecté et communiquant – avec l'installation de compteurs Linky. Par un jeu d'équilibre financier, cela se répercute sur la facture », expli-

que Olivier Grivot. Le pilotage de la répartition se fait avec précision, « au quart d'heure près », assure le DGA, en fonction de l'utilisation des bâtiments et de la période de production. Et si d'aventure le surplus n'était pas consommé un jour, un responsable d'équilibre s'engage à le racheter.

Ce dispositif s'inscrit « dans le cadre de la politique de développement durable(*) initiée depuis le début du mandat », affirme le maire Jean-Michel Schaeffer. Il « ne va pas réduire la consommation, mais la facture d'énergie », précise Stephan Schubnel. Il apportera aussi une certaine stabilité face à la volatilité des prix de l'énergie. Les gains financiers sont difficilement quantifiables avec deux mois de recul, mais ils pourraient être significatifs, espère l'exécutif. En 2024, les dépenses d'énergie s'élevaient à 864 000 euros, dont 350 000 pour l'électricité.

● Guillaume Erckert

* Celle-ci comprend la sobriété énergétique, l'isolation thermique des bâtiments et le remplacement de l'éclairage public par des leds.